



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

Monsieur le Président du Conseil Général  
Hôtel du Département  
15 rue Eugène Vignat  
45000 Orléans

Le 16/03/15 à Orléans

Ref : E2015 - 4  
Copie :

Monsieur le Président,

C'est avec intérêt que nous avons pris connaissance de votre courrier du 5 février 2015 concernant les propositions de négociations portant sur la politique RH de notre collectivité.

Nous constatons un revirement par rapport aux 8 paramètres annoncés par M. le Directeur Général des services le 16 décembre 2014. Il ne serait plus question du gel des carrières (3ème paramètre), ni de la baisse du régime indemnitaire (4ème paramètre), mais de rendre attractives les carrières et les rémunérations au département du Loiret. Nous sommes agréablement surpris de constater que ce qui n'était plus négociable il y a 6 mois (du fait d'échanges envisagés au niveau national) le devienne, alors que le contexte est le même.

La mise en œuvre de la durée légale du travail (8ème paramètre) ne fait également plus partie des thèmes de la nouvelle lettre de cadrage. Nous nous félicitons de l'abandon de ces propositions de mesures injustes et pénalisantes pour les personnels de notre collectivité.

Nous sommes prudents sur les motivations de cette nouvelle feuille de route, notamment eu égard à l'échéance électorale qui verra la mise en place d'un nouvel exécutif, mais dans le même temps, nous souhaitons faire le pari d'un dialogue social responsable qui pourra être favorable aux agents et améliorer leurs conditions de travail.

Nous voulons avoir l'assurance que cette feuille de route engage l'institution, y compris après l'échéance électorale, que la transparence sera totale et qu'aucun élément ne nous sera caché dans le cadre des échanges qui pourraient avoir lieu.

Nous souhaitons nous inscrire dans la démarche de négociation souhaitée, mais avec à l'esprit toute la difficulté de l'exercice dans le contexte général actuel et les possibles évolutions qui pourraient encore intervenir.

Nous retenons que le premier thème concerne « la maîtrise de la masse salariale et la sauvegarde de l'emploi au sein du Département du Loiret ». Quand on ajoute à cela le sujet de la « flexibilité du travail », vous comprendrez que nous ayons une certaine réserve et le sentiment d'entamer des négociations liées à un plan social.

Nous n'accepterons pas que les personnels soient les victimes des choix financiers décidés à différents niveaux. Derrière les personnels, il y a aussi et surtout des usagers avec une attente forte en terme de qualité de service public. Nous gardons à l'esprit ce que nous rappelle régulièrement Monsieur le Directeur Général des services : « le personnel ne sera pas la variable d'ajustement ».

[CFDTINTERCO45.FR](http://CFDTINTERCO45.FR)

@CFDTG45

[www.Facebook.com/  
CFDT.interco45.cg45](http://www.Facebook.com/CFDT.interco45.cg45)

CFDT Interco - Section du Conseil Général 45

UTS Nord - local syndical  
cité administrative coligny  
131 faubourg bannier - 45000 Orléans  
02 38 25 40 07 (répondeur)  
06 45 50 30 46  
✉ [cfdt@syndicats-cg45.fr](mailto:cfdt@syndicats-cg45.fr)

A contrario, il y a de nombreux points qui sont porteurs d'améliorations pour les personnels: la valorisation des agents, la qualité de vie au travail, l'intégration des agents en situation de handicap, l'action sociale, le plan d'intéressement ...

Nous insistons pour que la communication qui pourrait être faite autour de ce futur chantier ne soit pas faussée en laissant penser aux agents que tout va pour le mieux et qu'un consensus avec les organisations syndicales est d'ores et déjà acquis. Ce ne serait pas la réalité, or ce n'est pas ce que nous ressentons à la lecture des dernières communications internes laissant entendre qu'une négociation est déjà en cours alors que nous ne faisons qu'amorcer le processus.

Il n'est en aucun cas envisageable pour la CFDT d'aborder une baisse du niveau de service rendu aux citoyens, mais plus certainement d'amener une meilleure qualité de prestations avec de meilleures conditions de travail. Les réorganisations qui se sont succédé ces dernières années laissent des traces permanentes chez les personnels qui se trouvent, malgré eux, dans une instabilité perpétuelle. Il est plus que temps de stabiliser notre navire et de tirer un cap qui permette à chacun de se projeter sereinement.

Comme nous le faisons systématiquement, notre organisation se structurera pour poser une réflexion construite sur les différents thèmes en mandatant des adhérents en fonction du calendrier qui est à définir.

Nous souhaitons que la méthodologie utilisée lors de la négociation du protocole de droit syndical (à savoir la construction d'un cadre amendé au fur et à mesure de l'avancement des échanges, le tout confirmé par un relevé de décision à chaque réunion) soit à nouveau employée au vu du résultat déjà obtenu.

Croyez bien que la CFDT portera ses revendications, et sera présente dans tous les échanges, même les plus difficiles. C'est en responsable, mais avec fermeté et détermination que la CFDT abordera cette nouvelle étape du dialogue social au Département du Loiret.

Dans l'attente de l'établissement d'un calendrier et des premiers éléments de structuration du cadre des négociations, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses salutations.



Pour la CFDT, le secrétaire  
Frédéric Baudet